



INSET de Dunkerque

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner à l'INSET de Dunkerque
à Allison DEQUIDT (03.28.51.32.37 – allison.dequidt@cnfpt.fr)

Cycle professionnel « Développeurs territoriaux » 4ème promotion Janvier 2019 – Décembre 2019

Module 1 : Du 29 janvier 2019 au 1er février 2019 à Dunkerque + 1/2 journée en distanciel

Module 2 : Du 27 au 29 mars matin 2019 à Marseille + 1/2 journée en distanciel

Module 3 : Du 5 au 7 juin matin 2019 à Nantes + 1/2 journée en distanciel

Module 4 : Du 11 au 13 septembre 2019 à Grenoble + 1/2 journée en distanciel

Module 5 : Du 6 au 8 novembre 2019 à Tours + 1/2 journée en distanciel

Jury pour présentation du mémoire : 12 au 13 décembre 2019

Attention, ce cycle contient des sessions en distanciel, il est impératif que l'agent possède sa propre adresse mail professionnelle afin de suivre le cycle.

Identité de la collectivité :

Nom : Siret :
Adresse complète : Téléphone :
Code postal et ville :

Identité de l'agent :

Mme M.
Nom marital : Date de naissance :
Nom de naissance :
Prénom : Lieu de naissance :
Département naissance :
Adresse personnelle :
Code postal : Ville :
Téléphone personnel :
Mail :
Diplôme ou niveau le plus élevé obtenu : Téléphone professionnel :
Date d'obtention :

Situation statutaire :

Stagiaire Titulaire Non titulaire Contrat aidé Autres
Date d'entrée dans la fonction publique territoriale :
Catégorie statutaire : A B C
Grade :
Lieu de travail (adresse résidence administrative) :
Service : Poste ou métier :

Centre national de la fonction publique territoriale

Institut national spécialisé d'études territoriales de Dunkerque
Halle aux sucres – Môle 1
9003 route du quai Freycinet 3
BP 5251 - 59379 Dunkerque Cedex 1

Tél. : 03 28 51 32 10

Fax : 03 28 66 13 26

www.cnfpt.fr

Recommandations de l'employeur :

Quelles sont les motivations de la collectivité concernant le suivi du cycle développeurs territoriaux par le candidat :

.....

.....

.....

.....

Motivations du candidat à l'inscription au stage

Fonctions exercées et raisons qui motivent la candidature :

Merci de joindre à ce bulletin d'inscription une lettre de motivation accompagnée d'un CV.

Par la présente, l'agent et l'autorité territoriale confirment leur accord sur le choix et les modalités du cycle ci-dessus mentionné.

Signature de l'Autorité territoriale

Signature de l'Agent territorial

Date :

Nom :

Prénom :

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique qui a été régulièrement déclaré conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978. Elles sont utilisées exclusivement par le CNFPT pour assurer le suivi de votre demande d'inscription à un stage, et vous informer le cas échéant sur des actions de formation susceptibles de vous intéresser. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification et de retrait des données qui vous concernent, en adressant votre demande à :

INFORMATIONS PRATIQUES

LES FRAIS D'INSCRIPTION

Le cycle de formation professionnelle Développeurs territoriaux est accessible sans frais d'inscription pour les agents territoriaux

LIEU DE FORMATION

La formation se déroulera dans 5 villes différentes (Dunkerque, Marseille, Nantes, Grenoble, Tours) au sein des structures du CNFPT.

L'HEBERGEMENT

L'hébergement est directement pris en charge par le CNFPT. Le lieu de celui-ci vous sera précisé 10 jours avant chaque module.

Les frais éventuels de transport en commun entre l'hébergement et le lieu de formation ne sont pas remboursés.

Contact : hebergement.insetdk@cnfpt.fr

Centre national de la fonction publique territoriale

Institut national spécialisé d'études territoriales de Dunkerque
Halle aux sucres – Môle 1
9003 route du quai Freycinet 3
BP 5251 - 59379 Dunkerque Cedex 1

Tél. : 03 28 51 32 10

Fax : 03 28 66 13 26

www.cnfpt.fr

LA RESTAURATION

Pendant votre temps de formation, les déjeuners vous seront remboursés forfaitairement après le stage à hauteur de 11€ ; la démarche est la même pour les dîners (en cas d'hébergement sur place). Le repas du soir de la veille de la formation n'est pas pris en charge par l'INSET de Dunkerque.

LA PARTICIPATION AU COUT DU DEPLACEMENT

Le dispositif de prise en charge de vos frais de déplacement a pour principal objectif d'encourager l'utilisation des modes de transport plus respectueux de l'environnement (transports en commun, covoiturage).

Le niveau financier de prise en charge évolue en fonction de la distance et du type de transport utilisé :

- Déplacements motorisés individuels : 0,15 €/km
- Déplacements en transport en commun (ou voiture + transport en commun) : 0,20 €/km
- Déplacements en co-voiturage : 0,25 €/km

ATTENTION :

Pour bénéficier du remboursement de vos frais de déplacement, la distance parcourue doit être supérieure à 40 km A/R (entre votre résidence administrative et le lieu du stage), quel que soit le mode de transport.

Pour les déplacements en transports en commun ou en covoiturage, le remboursement est pris en charge dès le 1er km.

Pour les déplacements motorisés individuels, le remboursement n'est calculé qu'à compter du 41ème km (A/R).

Pour des raisons de coût de frais de gestion, les remboursements de frais de transport inférieurs à 4 € ne sont pas pris en compte.

Ces deux dernières dispositions ne s'appliquent pas pour les stagiaires en situation de handicap. Si vous êtes concernés, merci de prendre contact avec l'équipe de l'INSET de Dunkerque (voir nos références sur la convocation).

Ce dispositif ne concerne pas les stagiaires d'Outre-mer ou de Corse. Pour plus d'informations, merci de prendre contact avec les services de l'INSET.